

**Allocution de Mme Amina Bouayach**  
**Présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) - Maroc**  
**Atelier d'échanges sur le suivi des droits de l'Homme en zones frontalières**

---

Monsieur Mazen Chakoura, Représentant régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme,

Cher.ères partenaires du HCDH,  
Mesdames et messieurs les expert.e.s,  
Cher-ères collègues des commissions régionales,

C'est un réel plaisir de lancer ce partenariat avec le HCDH autour des questions des droits de l'homme dans les zones frontalières ; nous avons ainsi décidé de tenir ce premier atelier d'échanges consacré au thème, je tiens à, cet effet, à remercier nos collègues d'avoir veillé à respecter les engagements pris à ce propos

Pourquoi avons-nous choisi ce thème pour notre premier atelier thématique ? L'actualité internationale nous le rappelle de manière dramatique et quotidienne : les personnes migrantes, encourent des risques majeurs d'atteintes à leurs droits fondamentaux tout au long de leur parcours migratoire.

Certes, les zones frontalières constituent des lieux où ces risques sont particulièrement exacerbés. La souveraineté des États en matière de contrôle de l'entrée des étrangers.ères sur leur territoire, prérogative incontestée, se confronte aux impératifs de respect des droits fondamentaux des personnes, de leur protection et de leur assistance, en cas de détresse, notamment les plus vulnérables d'entre elles.

Nous avons en tant, qu'INDH, de par notre mandat général et les attributions afférentes, imprégné ce contexte en vue d'assurer le suivi de la situation des droits humains dans ces zones par l'actualisation de nos connaissances du contexte, la documentation, l'investigation, les liens avec les partenaires locaux, ... Ce rôle majeur est notamment rappelé par le Pacte mondial sur des migrations sûres, ordonnées et régulières qui souligne, dans son objectif 11, le rôle des INDH dans la vérification de la conformité des procédures relatives aux contrôles des frontières avec le droit international des droits de l'Homme.

Cette mission est donc centrale afin de pouvoir définir des constats précis, documentés, et formuler des recommandations pertinentes pour la protection des personnes migrantes.

La mission d'information que j'ai diligenté après le drame du 24 juin 2022 à la zone frontalière de Nador – Melilla nous réconforte dans stratégie d'être présents et de soulever la responsabilité des uns et autres pour le respect des droits des migrants quel que soit leur statut et leur origine, et nous saluons le rôle clé de nos douze commissions régionales par leur connaissance du terrain et des acteurs ainsi que dans le suivi de cette mission au niveau judiciaire, d'appui aux migrants

L'évolution constante des réalités de terrain et des enjeux de protection afférents rendent fondamentaux les échanges, les partages d'expériences afin de renforcer nos connaissances et nos capacités d'action.

Sur la base des recommandations pertinentes du HCDH sur la question des droits humains en zone frontalière, de leur expertise en matière de suivi des droits dans le contexte des migrations, mais aussi des expertes thématiques qui nous font le plaisir d'être avec nous aujourd'hui, nous entamerons une nouvelle phase, par la mutualisation des connaissances et avec de nouveaux outils de monitoring pour renforcer la protection des droits de l'homme dans les zones frontalières

Je remercie chacun.e de vous pour votre présence, et vous souhaite des journées de travail fructueuses.